

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-080	Rapport annuel d'activité Caux Seine Développement 2022
------------	---

Conformément aux articles L1524-5, R1524-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Considérant que la commune de Rives-en-Seine est actionnaire de la Société Publique Locale Caux Seine Développement et qu'elle exerce, dans ce contexte, un contrôle analogue à ses services sur la société,

Dans le cadre de ce contrôle analogue, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal le rapport d'activité 2022 de la SPL. Il propose au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport d'activité 2022 de la SPL Caux Seine Développement

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport proposé par Monsieur le Maire.

Monsieur VOIMENT ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET